



15ème législature

Question N° : 22825	De Mme Valérie Beauvais (Les Républicains - Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Action et comptes publics		Ministère attributaire > Agriculture et alimentation
Rubrique > chambres consulaires	Tête d'analyse > Taxe - Chambres d'agriculture	Analyse > Taxe - Chambres d'agriculture.
Question publiée au JO le : 17/09/2019 Réponse publiée au JO le : 26/11/2019 page : 10300 Date de changement d'attribution : 15/10/2019		

Texte de la question

Mme Valérie Beauvais attire l'attention de M. le ministre de l'action et des comptes publics sur la baisse annoncée de la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB). Si une telle disposition était appliquée, cela générerait un manque à gagner considérable dans le budget des chambres d'agriculture, venant à l'encontre des objectifs et des ambitions du Gouvernement sur l'agriculture et la forêt. En effet, le rôle des chambres consulaires est essentiel, dans l'accompagnement des agriculteurs et les forestiers et ce pour les soutenir dans le cadre des aléas climatiques. En conséquence, elle souhaite savoir dans quelle mesure le Gouvernement entend baisser, ou non d'ailleurs, cette taxe et elle rappelle que la TATFNB sert à développer le monde rural selon l'engagement pris et donc qu'une diminution de celle-ci serait contraire à cet engagement.

Texte de la réponse

Une baisse du plafond des recettes fiscales affectées au réseau des chambres d'agriculture était initialement envisagée dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2020. À la demande du Premier ministre qui a entendu à la fois les remarques des parlementaires comme des responsables des chambres d'agriculture, le Gouvernement a finalement proposé la suppression des dispositions relatives aux chambres d'agriculture dans l'article 27 du PLF pour 2020. S'il est nécessaire que les chambres d'agriculture continuent leur modernisation au service des territoires de notre pays, il convient d'engager une plus large concertation d'ici au prochain PLF qui prendra notamment en compte les questions qui concernent la filière bois. La remise d'un rapport en juin 2020 sur le réseau des chambres d'agriculture est prévue. Dans le cadre de la concertation entre le ministère de l'agriculture et de l'alimentation d'une part, et l'assemblée permanente des chambres d'agriculture d'autre part, préparatoire au futur contrat d'objectif et de performance, le Gouvernement sera exigeant quant aux engagements qui seront pris pour assurer d'une part la mise en œuvre des nouvelles missions des chambres d'agriculture en lien avec la transition agro-écologique et d'autre part la modernisation de leur réseau.